

## Stupéfiants au volant: et vous, connaissez-vous les risques?

### Les chiffres du mois:

Dans les Vosges, en 2017, 403 suspensions administratives du permis de conduire pour usage de stupéfiants ont été prises contre 301 en 2016

Dans les Vosges, sur la période 2013-2017, 19% des tués et 12% des accidents corporels impliquaient un conducteur positif au dépistage des stupéfiants.

### Les risques:

**Je prends le risque de perdre mes réflexes au volant :**

**Le cannabis** entraîne une baisse de vigilance, une mauvaise coordination, un allongement du temps de réaction et une diminution des facultés visuelles et auditives.

**L'ecstasy** crée un état d'éveil et d'excitation qui masque la fatigue, elle donne un sentiment d'assurance, de contrôle de soi et provoque un comportement irrationnel au volant.

**La cocaïne** entraîne une conduite agressive qui s'associe à des erreurs d'attention ou de jugement et peut provoquer la perte de contrôle du véhicule.

**Les opiacés (opium, morphine)** provoquent une perte d'attention, des réflexes et de la conscience du danger et des obstacles.

**Je prends le risque de me tuer, ou de tuer quelqu'un**

Si je conduis sous l'emprise du cannabis, je double le risque d'être responsable d'un accident mortel. Ce risque est multiplié par 15 si j'ai mélangé le cannabis avec de l'alcool.

**Je prends le risque d'être contrôlé(e) positif(ve)**

Les forces de l'ordre disposent d'un test salivaire qui a la capacité de détecter les différents types de drogues en quelques minutes lors de n'importe quel contrôle routier.

**Je prends le risque d'une peine très lourde**

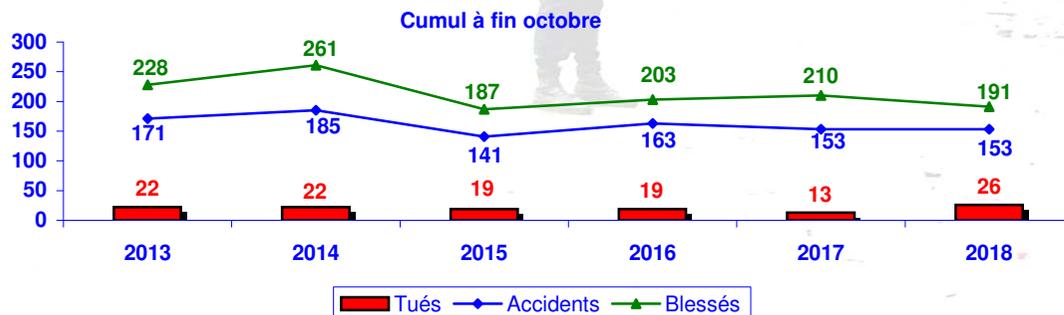
Si je suis contrôlé(e) positif(ve) aux stupéfiants, je perds automatiquement 6 points sur mon permis de conduire. Je risque jusqu'à 3 ans de suspension de permis, son annulation avec l'interdiction de le repasser durant au moins 3 ans ainsi que 2 ans d'emprisonnement et 4 500 € d'amende. Cette peine peut aller jusqu'à 3 ans et 9 000 € d'amende si j'ai en plus consommé de l'alcool. En cas d'accident mortel, je risque jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

**Je prends le risque de me retrouver à payer une lourde facture**

Si j'ai un accident, les réparations de mon véhicule ne sont pas prises en charge par mon assurance et je perds le bénéfice des garanties complémentaires souscrites auprès de celle-ci, qui peut également résilier mon contrat.

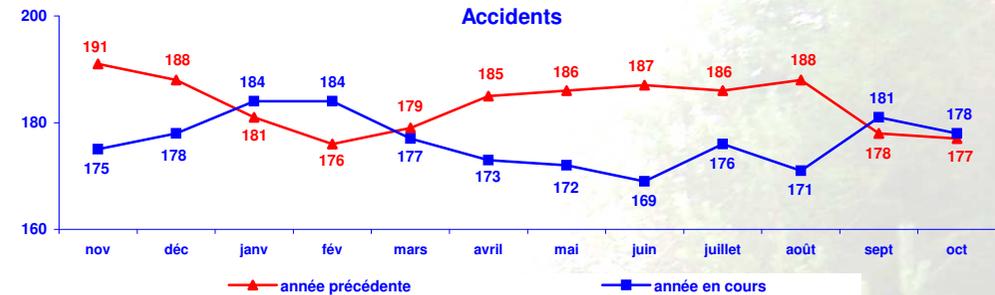
Les personnes qui auraient été blessées dans l'accident peuvent demander en justice des dommages et intérêts très importants.

### Comparaison des dix premiers mois sur les 6 dernières années

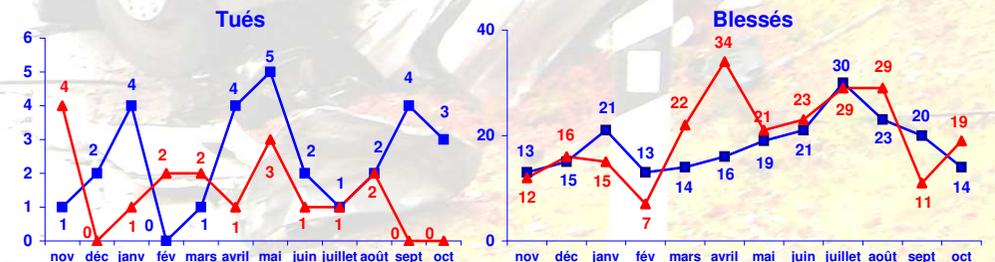
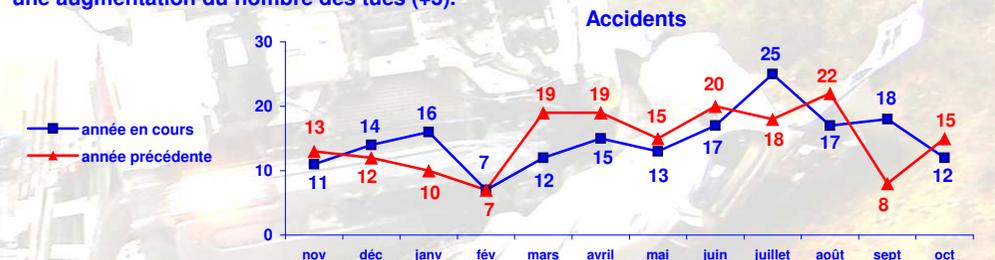


Vous pouvez accéder à la carte d'accidentalité du département des Vosges à l'adresse:  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/accidents\\_corporels\\_v2018.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/accidents_corporels_v2018.map)

### Cumul des 12 derniers mois



Le bilan provisoire d'octobre 2018 dans les Vosges fait apparaître par rapport aux chiffres d'octobre 2017 une diminution du nombre des accidents (-3) et du nombre des blessés (-5) et une augmentation du nombre des tués (+3).



Pour tous renseignements concernant ce document, contacter la Direction Départementale des Territoires - Observatoire Départemental de Sécurité Routière - 22 à 26 avenue Dutac - 88026 Epinal cedex  
Tel: 03 29 69 12 81 - Fax: 03 29 69 12 79 - Email: ddt-odsr@vosges.gouv.fr